

5 décembre 2017- ESPE de Reims –

L'Assemblée générale personnels et formateurs de l'ESPE de Reims décide de ne pas modifier les maquettes votées par les instances locales, et donc de ne pas obéir aux "préconisations" de la DGSIP (et de la rectrice) demandant leur diminution.

Voici les comptes rendus des deux assemblées générales des personnels, celle du 28 novembre et celle du 5 décembre 2017.

Assemblée Générale du 28 novembre 2017

Les personnels de l'Espé, (enseignants chercheurs, enseignants du premier degré, enseignants du second degré, enseignants à temps partagé, biatss) alertent leurs directions (Présidence de l'Université, Rectrice) sur la dégradation de leurs conditions de travail et d'enseignement, qui ont atteint leur point culminant cette semaine avec la demande du ministère, suite au dossier d'accréditation du diplôme, de repenser collectivement les maquettes de master MEEF (1D, 2D, EE, PIF). Cette demande de modification s'effectue dans un calendrier intenable, (remontée au ministère le 7 décembre pour un passage au CNESER du 15 décembre pour l'ensemble de l'accréditation de l'URCA). Cette nouvelle injonction contradictoire avec le maintien d'une formation de qualité nous expose à des risques psycho-sociaux dans l'exercice de notre mission. Cette situation a déjà été dénoncée au cours d'un Conseil d'Ecole il y a six mois, sans réponse de la part de l'administration.

Depuis 2008, l'ensemble des personnels de l'Espé a été contraint de revoir les maquettes à la baisse quasiment annuellement, au mépris de la réflexion didactique et pédagogique que nécessite la formation des futurs enseignants. La baisse constante et continue des volumes d'enseignement ne nous permet plus d'assurer une formation des fonctionnaires stagiaires et une préparation aux concours d'enseignants digne de ce nom.

Par ailleurs, la suppression de nombreux postes administratifs dégrade l'accueil et les conditions de vie des étudiants, fonctionnaires stagiaires, ainsi que les conditions de travail des formateurs des différents centres Espé de l'Université de Reims Champagne Ardenne.

Au niveau de la formation des étudiants en M1 : revenir sur le volume de la formation revient à cautionner une inégalité sur le territoire national en terme de préparation aux concours. La formation des futurs enseignants mérite qu'on lui accorde les moyens indispensables pour fonctionner.

Au niveau de la formation des fonctionnaires stagiaires en M2 : les formateurs sont conscients de la lourdeur de la charge de travail, qui peut être réduite par une réflexion sur les modalités de connaissance qu'il est souhaitable d'alléger. Nous devons les mettre en situation de réussite dans leur année de formation et d'entrée progressive dans le métier. Diminuer les heures d'enseignements n'améliorera pas la qualité de la formation. La principale charge de travail est le stage en responsabilité, qui est passé en quelques années d'1/3 temps à 1 mi temps.

Les conséquences des différentes réformes sur la santé au travail des personnels sont désastreuses : les injonctions contradictoires concernent les formateurs mais aussi les personnels biatss qui sont supprimés.

Le manque de moyens d'enseignements pose la question des conditions de la mise en place du tutorat mixte ainsi que de l'encadrement du mémoire de master. Il y a par ailleurs une nécessité absolue de conserver des équipes pluri catégorielles (1er degré, second degré, à temps plein ou à

temps partagé, enseignants chercheurs) pour former de futurs enseignants dans les meilleures conditions possibles. Ce ne sera pas possible si les maquettes de Master sont diminuées, certains postes seront par conséquent supprimés.

Aucun moyen n'est affecté à la mise en œuvre du cadre européen commun de référence pour les langues, la formation à et par la recherche qui est valorisée dans le dossier d'accréditation ne peut plus être mise en oeuvre par manque de recrutement des enseignants chercheurs.

Perspectives d'action :

Après avoir rencontré mardi après-midi le vice-Président de l'Université, nous attendons une audience avec le Président de l'Université, ainsi qu'une audience avec la Rectrice. L'ensemble des personnels est incité à remplir les registres CHSCT en mettant en avant les risques psycho-sociaux auxquels leurs conditions de travail les exposent. Nous renverrons les maquettes de Master telles qu'elles ont été validées il y a six mois. Nous attendons le résultat des audiences pour décider d'autres actions éventuelles.

Assemblée générale du 5 décembre 2017

Les 40 membres présents à l'assemblée générale du 5 décembre (personnel enseignant et Biatss de l'Espé de l'Académie de Reims des différents sites ainsi que les enseignants des autres composantes impliqués dans les masters MEEF) ont décidé à l'unanimité d'envoyer le dossier de demande d'accréditation de l'ESPE pour les masters MEEF sans la réduction des volumes horaires souhaitée par la DGESIP et le MSERI.

La raison principale avancée est la suivante : le dossier d'accréditation a été voté à l'unanimité par les quatre conseils de l'URCA : COSP et Conseil d'Ecole de l'ESPE, CFVU et Conseil d'Administration de l'URCA. Par ailleurs, les maquettes de formation présentées dans les différentes mentions correspondent parfaitement aux textes de cadrage qui nous ont été adressés.

Pour autant, les équipes portant le projet de l'ESPE s'engagent :

- à mener une enquête déjà amorcée par l'Observatoire des formations sur la charge de travail des enseignants stagiaires. Cette enquête par questionnaire sera élaborée conjointement avec les Services académiques ;
- à alléger de manière significative les modalités de contrôle de connaissances qui constituent une charge de travail importante pour les enseignants-stagiaires. Cet allègement est déjà effectif dans certaines mentions (par exemple dossier regroupant plusieurs éléments constitutifs au sein d'une unité d'enseignement) ;
- à mettre en place de façon plus marquée des ateliers d'ateliers d'analyse de pratique professionnelle en lien avec le stage en responsabilité. Ces ateliers d'analyse de pratique, plébiscités par les enseignants-stagiaires, ne nécessitent pas de travail en dehors du temps en présentiel et ne seront pas évalués. Par ailleurs, le dispositif tutorat mixte doit bénéficier de moyens horaires décents pour assurer son efficacité, et permettre aux tuteurs Espé de fournir aux étudiants fonctionnaires stagiaires une réelle aide, en lien avec le lieu de stage.

Cette décision n'enlève en rien l'attention portée par les personnels impliqués dans le projet de l'Espé à la charge de travail trop lourde supportée par les étudiants fonctionnaires stagiaires. La

réduction du volume d'heures de cours en présentiel n'aura pas nécessairement d'impact sur la charge de travail, et ne répond pas aux besoins de ces étudiants pour lesquels les temps d'échange et l'aide pédagogique et didactique assurée par les enseignants est essentielle.